

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DE BOVES

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION GENERALE  
APPROBATION

PLAN DE ZONAGE

Janvier 2020

Echelle : 1 / 8000

LEGENDE

Zonage

ZONAGE

-  UA : Zone urbaine centrale à vocation principale d'habitat
-  UB : Zone urbaine périphérique à vocation principale d'habitat
-  UE : Zone urbaine à vocation principale d'équipements
-  UI : Zone urbaine à vocation principale d'activités
-  UG : Zone urbaine à vocation principale d'habitat, correspondant au secteur de la falaise
-  1AUA : Zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat
-  A : Zone agricole
-  N : Zone naturelle
-  Nx : Secteur naturel comprenant l'emprise de la SECODE ainsi que le site de projet.
-  Nz : Secteurs naturels protégés

Prescriptions

-  Emplacements réservés
-  Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
-  Patrimoine bâti à préserver
-  Nouvelles constructions

LES EMPLACEMENTS RESERVES :

- 1: Liaison de désenclavement (10m de largeur) - 2 541 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : Commune).
- 2: Protection et aménagement des abords de la falaise - 10 812 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : Commune).
- 3: Création d'un parking pour le cimetière Saint-Nicolas - 1 049 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : Commune).
- 4: Création d'un parking pour le cimetière Notre-Dame - 3 228 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : Commune).
- 5: Extension de la crèche - 486 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : Commune).
- 6: Accès SECODE - 5 329 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : SECODE).
- 7: Extension de l'école + aire de stationnement - 1 989 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : Commune).
- 8: Création d'un parking poids lourds - 20 620 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : Amiens Métropole).
- 9: Implantation de la station de refoulement - 221 m<sup>2</sup> (Bénéficiaire : Amiens Métropole).

LES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI A PRESERVER :

- 1: Moulin.
- 2: Ancienne chapelle Notre-Dame du Bon Secours.
- 3: Mémorial du bois de Gentelles.

